

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES
N° 170 – ÉDITION DU 05 OCTOBRE 2021**

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

- Édition du - 05 octobre 2021

SOMMAIRE

1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration

Bureau du conseil d'administration du 1 octobre 2021

- DÉLIBÉRATION N°D2021_087 Approbation du procès verbal du bureau du conseil d'administration du 11 juin 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021_088 Autorisation d'ester en justice - Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N°D2021_089 Autorisation de signature de l'avenant n° 4 au bail de location du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Richardménil
- DÉLIBÉRATION N°D2021_090 Autorisation de signature d'avenants aux conventions de partenariat avec des associations de sécurité civile dans le cadre du fonctionnement des centres de vaccination cogérés par le SDIS
- DÉLIBÉRATION N°D2021_092 Sorties de l'actif
- DÉLIBÉRATION N°D2021_091 Autorisation de signature d'un avenant n° 2 au marché public n° GPTVL. Fourniture de véhicules légers.
- DÉLIBÉRATION N°D2021_093 Autorisation de signature de convention de groupement de commande
- DÉLIBÉRATION N°D2021_094 Acquisition du centre d'incendie et de secours d'Einville-au-jard
- DÉLIBÉRATION N°D2021_095 Information sur une analyse d'opportunité en cours pour la mise en oeuvre d'une prime aux personnels du SDIS dans le contexte de crise sanitaire lié à la COVID 19

DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 1 OCTOBRE 2021



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 1 OCTOBRE 2021

DÉLIBÉRATION N°D2021_087 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2021

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du bureau du conseil d'administration du 11 juin 2021.

DÉLIBÉRATION N°D2021_088 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal judiciaire de Nancy dans les affaires GX GA LM/GX et CA/RF, BC/FN et à assurer la protection fonctionnelle des agents victimes,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et ses agents dans ces affaires,
- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N°D2021_089 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 4 AU BAIL DE LOCATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS) DE RICHARDMÉNIL

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 mars 2012 portant sur le contrat de location entre la commune de Richardménil et le SDIS,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant n° 4 au contrat de location du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Richardménil,
- **autorise** son Président à signer ledit avenant tel que présenté en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2021_090 AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS DE SÉCURITÉ CIVILE DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE VACCINATION COGÉRÉS PAR LE SDIS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'administration du 12 mai 2021 n°2021-056,

Vu les conventions de partenariat signées avec les associations Croix Rouge Française (antennes Nancy et Pont-à-Mousson), Société Nationale de Sauvetage en Mer, Unité Mobile de Premiers Secours et Equipe de Premiers Secours de Meurthe-et-Moselle, relatives à la participation des bénévoles de ces associations aux missions de sécurité civile dans les centres de vaccination gérés par le SDIS de Meurthe-et-Moselle,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le projet d'avenant tel que figurant en annexe, visant à modifier le montant forfaitaire maximum d'indemnisation des associations de sécurité civile ayant conventionné avec le SDIS pour la participation de leurs bénévoles au fonctionnement des centres de vaccination, soit 61,88 € par jour et par bénévole, et 30,94 € par demi-journée, hors frais de déplacement,

- **adopte** la mise en œuvre de cet avenant à compter de la signature des conventions initiales, afin de permettre la régularisation de cette modification d'indemnisation forfaitaire depuis la mise en œuvre des conventions, soit à compter du 1er mai 2021 et jusqu'à la fermeture des centres de vaccination gérés par le SDIS.

- **prend acte** que les autres dispositions des conventions de partenariat restent inchangées,

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à signer lesdits avenants avec chaque association de sécurité civile ayant conventionné avec le SDIS de Meurthe-et-Moselle dans le cadre des missions de sécurité civile assurées par les bénévoles de ces associations au sein des centres de vaccination gérés par le SDIS.

DÉLIBÉRATION N°D2021_092 SORTIES DE L'ACTIF

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la vente, donation ou destruction des matériels tels que détaillés dans le tableau joint à la présente délibération,

- **autorise** la sortie de l'actif des matériels tels que figurant en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2021_091 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N° 2 AU MARCHÉ PUBLIC N° GPTVL. FOURNITURE DE VÉHICULES LÉGERS.

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le marché public n° 2020GPTVL relatif à la fourniture de véhicules légers,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer l'avenant n° 2 du marché n° 2020GPTVL relatif à la fourniture de véhicules légers attribué à RENAULT RETAIL GROUP STRASBOURG dont les termes sont joints en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2021_093 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

Le Bureau du conseil d'administration,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique, et notamment les dispositions des articles L.2113-6 et suivants,
Vu la délibération du Bureau de la Métropole du Grand Nancy en date du 23 septembre 2021 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour les services de communications électroniques et sa désignation comme coordonnateur dudit groupement,
Considérant l'intérêt pour le SDIS de Meurthe et Moselle, d'adhérer à un groupement de commandes pour les services de communications électroniques permettant de réaliser des économies d'échelle et donc de bénéficier de prix et de services attractifs,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **d'approuver** la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser l'adhésion à un tel groupement pour les lots n° 2 et 3 ;
- **d'acter** la désignation de la Métropole du Grand Nancy comme coordonnateur dudit groupement, en vue de la passation des marchés publics conformément aux règles de fonctionnement prévues par la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **de donner** mandat au représentant légal de la Métropole du Grand Nancy pour signer au nom et pour le compte du SDIS les marchés publics à intervenir et tout acte y afférent ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte dans le cadre de l'exécution des marchés publics à intervenir ;
- **d'autoriser** le versement d'une participation aux frais de fonctionnement du groupement tel que prévus par la convention constitutive du groupement de commandes.

DÉLIBÉRATION N°D2021_094 ACQUISITION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EINVILLE-AU-JARD

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** l'acquisition auprès d'un propriétaire privé, Monsieur M, pour un montant de 100 000 euros, de l'ensemble immobilier sis 76, Route de Valhey, lieu-dit A l'Assurance à Einville-au-Jard, et portant sur la parcelle 000 AK 159 comme précisé sur le plan joint en annexe,

- **précise** que la vente sera réalisée par acte notarié entre les parties et qu'il s'agit d'une cession de domaine public à domaine public,

- **précise** que les dépenses liées à l'acquisition sont prévues au budget 2021 (chapitre 21),

- **autorise** son Président à signer cet acte ainsi que tous documents nécessaires à cette acquisition.

DÉLIBÉRATION N°D2021_095 INFORMATION SUR UNE ANALYSE D'OPPORTUNITÉ EN COURS POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE PRIME AUX PERSONNELS DU SDIS DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE LIÉ À LA COVID 19

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de l'analyse d'opportunité en cours relative à la mise en œuvre éventuelle d'une gratification à l'attention des personnels du SDIS dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID 19,

- **prend acte** qu'en fonction du résultat de cette analyse, il sera soumis au conseil d'administration la proposition de mise en œuvre de cette gratification éventuelle et ses modalités d'attribution, à budget constant sur l'exercice 2021.